|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG INTPA – Unité D1 |
| Numéro de poste Sysper: | 351514 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Nicolas STOETZEL  III trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-05-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité INTPA D1 est le centre de gravité de la politique et de l'approche de Equipe Europe et coordonne les différents axes de travail dans le cadre de la stratégie Global Gateway de la Commission. L'unité est donc le principal interlocuteur sur ces questions pour les autres services de la Commission, le SEAE, les États membres et de nombreux partenaires internationaux.

En particulier, l'unité coordonne

(1) une équipe Europe basée dans les capitales (organisation des réunions des directeurs généraux du développement de l'UE ; établissement d'un réseau/groupe d'experts informel sur l'équipe Europe ; dialogue avec les capitales des États membres),

(2) une équipe Europe basée à Bruxelles (suivi de l'équipe Europe, y compris sur la déclaration de l’APD ; intensification des relations avec les réseaux européens d'agences et d'institutions financières des États membres, tels que le réseau des praticiens et les institutions européennes de financement du développement (EDFI), les Joint European Financiers for International Cooperation (JEFIC), la BEI et la BERD;

(3) une équipe Europe au niveau des pays partenaires (soutien à la conception des initiatives Equipe Europe ; soutien au renforcement de l'approche Equipe Europe au niveau local).

(4) le secrétariat du Global Gateway pour la Commission (groupe de travail RELEX, aide aux États membres et à leurs acteurs publics pour comprendre le Global Gateway, plateforme d’information du Global Gateway).

(5) Centre d'expertise pour l'efficacité du développement (transparence, ownership, inclusion, résultats) et sa mise en œuvre par l'UE et les États membres, en veillant notamment à ce que l'UE soit un leader visible en matière de transparence (OCDE, IITA, Team Europe Aid Explorer).

La personne détachée contribuera au travail général de l'unité INTPA.D.1 pour soutenir la mise en œuvre du Global Gateway dans le cadre d'une approche Equipe Europe. La nature des tâches est politique, avec un haut degré de réflexion stratégique et de liaison avec un large groupe de parties prenantes nécessaires au sein de la Commission, des institutions européennes et des États membres, ainsi que de leurs agences et institutions de financement respectives.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste intéressant et diversifié au sein d'une unité qui joue un rôle clé dans la promotion de l'approche "Equipe Europe", en soutenant le déploiement du "Global Gateway" et la mise en œuvre des initiatives "Equipe Europe" et en promouvant l'efficacité du développement. Le titulaire du poste devra :

- Contribuer à l'élaboration des politiques de l'UE concernant une politique de développement efficace, y compris une meilleure collaboration entre l'UE et les États membres, tant au niveau national qu'au niveau du siège.

- Soutenir la formulation de la politique générale de l'unité sur la stratégie Global Gateway, notamment en suivant la mobilisation des outils financiers de l'UE pour encourager l’investissement privé.

- Contribuer à la mise en œuvre de l'efficacité du développement en travaillant au sein de l'équipe Europe (UE, États membres, institutions financières européennes), dans le cadre de la mise en œuvre du Global Gateway.

- Entretenir des relations avec les autorités des États membres et d'autres parties prenantes sur l'efficacité du développement, Global Gateway, l'approche de Equipe Europe et les questions connexes.

- Contribuer aux travaux de l'unité visant à accroître la visibilité de Global Gateway par le biais de différents canaux de communication et médias.

- Assurer la coordination avec les services associés pour la formulation et la mise en œuvre des politiques dans ses domaines de compétence.

- Être un point focal pour les relations avec certains États membres, sous la supervision d'un administrateur.

- Contribuer aux réunions d'information et aux questions horizontales du Global Gateway.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

diplôme universitaire ou une formation professionnelle ou une expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : Études économiques/de l'UE et politique (générale), développement international et relations internationales.

Expérience professionnelle

Une très bonne connaissance de la politique de développement et en particulier des politiques de l'UE ainsi qu'une expérience pertinente dans le domaine de la coopération au développement sont requises, l'expérience sur le terrain étant un atout majeur.

Une expérience de la contribution à la formulation de politiques et de stratégies et de la rédaction de notes d'information et d'autres documents connexes est essentielle. Une bonne connaissance des relations et processus internationaux serait un atout. Le candidat doit être capable de bien s'intégrer dans une équipe chargée d'un nombre important d'initiatives et de travailler en étroite collaboration avec l'encadrement supérieur, d'autres DG de la Commission et le SEAE. Le candidat doit être prêt à travailler de manière autonome, à prendre des initiatives en fonction des besoins et à travailler sous pression.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)